

POINT DE LANGUE

Divorce Rupture définitive et légale du mariage civil ou du lien conjugal résultant d'une décision judiciaire, à l'issue d'une procédure engagée à la demande d'un des époux ou des deux. Au Canada, la *Loi sur le divorce* prévoit, depuis 1985, que l'échec du mariage est le seul motif de divorce. (*divorce*)

Syntagmes

Divorce aux torts partagés, aux torts exclusifs de l'un des époux
Divorce conflictuel
Divorce **d'**accord
Divorce demandé **par** l'un des époux (et accepté par l'autre)
Divorce **en** cas de faute
Divorce **par** procédure contradictoire
Divorce **pour** rupture de vie commune
Divorce **sur** demande conjointe, sur simple demande
Divorce valide

Intenter une action **en** divorce et non [de] divorce
Une requête **en** divorce et non [de] divorce
Former une requête **en** divorce et non [de] divorce
Décision, jugement **de** divorce et non [en] divorce
Législation **sur le** divorce et non [du] divorce
La *Loi* **sur** le divorce

Affaire, instance de divorce
Assignation en divorce
Certificat de divorce
Conséquences, effets du divorce
Entrée en vigueur, prise d'effet du divorce
Libéralisation du divorce
Prononcé du divorce
Reconnaissance du divorce

Admettre, accorder, obtenir, demander, prononcer, régir le divorce.
Reconnaître, prononcer, refuser un divorce.
Consentir, être contraint au divorce.
Être en cours, en instance de divorce.
Prendre l'initiative du divorce.
Renoncer au divorce.
Surseoir au prononcé du divorce.
Se prononcer sur le divorce.

action en divorce	<i>divorce action, proceedings</i>
cause, motifs de divorce	<i>grounds for divorce</i>
demandeur le divorce	<i>file a divorce petition</i>
divorce amiable, à l'amiable	<i>out-of-court divorce, settlement</i>
divorce contentieux	<i>contested divorce</i>
divorce irrévocable	<i>absolute divorce</i>
divorce par consentement mutuel	<i>divorce by mutual consent</i>
divorce par correspondance	<i>mail-order divorce</i>
divorce par défaut, gracieux, non contesté	<i>uncontested divorce</i>
divorce pour faute d'un époux	<i>adversary divorce</i>
divorce prononcé à l'étranger	<i>foreign divorce</i>
divorce sans notion de tort ou de faute	<i>no-fault divorce</i>
introduire une action en divorce	<i>to sue for, to start proceedings</i>
intenter un procès en divorce	<i>to file for divorce</i>
jugement de divorce	<i>decree of divorce</i>
obtenir le divorce	<i>to get a divorce</i>

Pendant les procédures de **divorce**, le tribunal s'est penché sur les questions de la garde et des droits de visite, des aliments de l'épouse et de ceux des enfants, ainsi que du partage des biens.

Le tribunal peut toujours passer en revue les ordonnances de garde dans les cas prévus par la *Loi sur le **divorce***.

Elle a demandé le **divorce** en novembre 2003. Le **divorce** a été prononcé le 15 novembre suivant.

NOTA : Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue notamment pour les définitions et les cooccurrences. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM**; **Collins**; **Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction dont le **Juridictionnaire** réalisé pour le compte du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) de la Faculté de droit de l'Université de Moncton par Jacques Picotte, jurilinguiste-conseil et Jacques Beauchesne, **Dictionnaire des cooccurrences**, Montréal, Guérin, 2001; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4^e éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, 2003; Madeleine Mailhot, **Les bons mots du civil et du pénal**, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002.

Institut Joseph-Dubuc, point de langue additionnel 2004-2005